

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 272-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.343

Déposée le: 25.11.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Graf-Rudolf (Belp, Les Verts) (porte-parole)
Wildhaber (Rubigen, PS)
Streit-Stettler (Bern, PEV)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 28.11.2019

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Naphtalène et autres substances chimiques dans les bâtiments publics

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Le canton de Berne vérifie la présence de naphtalène et d'autres substances chimiques (liste ci-dessous) dans les bâtiments dont il est propriétaire.
2. Les communes du canton de Berne sont chargées de faire contrôler la présence de naphtalène et d'autres substances chimiques (liste ci-dessous) dans les bâtiments publics, en particulier les bâtiments scolaires.

Substances chimiques concernées (liste non exhaustive) :

- composés organiques volatils (COV)
- aldéhyde (p. ex. formaldéhyde)
- éthers de glycol
- amines
- polychlorobiphényles (PCB)
- pentachlorophénol (PCP)

- produits biocides
- hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

Développement :

Qu'est-ce que le naphtalène ? Le naphtalène est un hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP) volatil connu pour son utilisation sous forme de boules antimites. Le naphtalène entre dans la composition des huiles de goudrons qui ont été utilisées en construction en particulier dans les années 50 à 70. Des substances contenant du goudron ont par exemple été utilisées pour leurs propriétés hydrofuges dans le traitement du parquet. On s'en est par ailleurs servi pour coller des revêtements et isoler des bâtiments. Les immissions peuvent encore être excessives des décennies après la construction.

Effets sur la santé : Un bref séjour dans une pièce présentant des niveaux de naphtalène légèrement élevés n'a aucune répercussion sur la santé. Les effets à long terme du naphtalène sur les humains ont toutefois été peu étudiés. Les personnes exposées pendant des heures ou des années rapportent notamment des maux de tête, des nausées et des difficultés de concentration. Les expériences sur les animaux ont montré qu'une exposition aiguë prolongée au naphtalène peut notamment provoquer des lésions des voies respiratoires, dont des tumeurs des voies respiratoires supérieures, et une anémie. Une nouvelle étude met en évidence le lien entre une exposition au naphtalène par antimites et les anomalies chromosomiques chez les enfants. Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) classe le naphtalène parmi les substances possiblement cancérogènes.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) donne les indications suivantes :

Empêchement des émissions de PCB pendant la durée d'utilisation

La teneur en PCB des enduits à base de résine de caoutchouc chloré et de copolymères de PVC qui ont été appliqués avant 1975 doit être contrôlée.

De notre point de vue, il est important que les cantons fassent l'état des lieux des objets concernés et obtiennent la rénovation professionnelle des objets contenant des PCB.

Les revêtements contenant des PCB doivent être remplacés dans les plus brefs délais. Les objets à rénover en priorité sont ceux qui émettent des quantités significatives de PCB (p. ex. usure mécanique ou due aux agents atmosphériques).

Il ne faut plus procéder à la rénovation partielle d'anciens revêtements à base de résine de caoutchouc chloré, qui contiennent des PCB.

Motivation de l'urgence : Dans les bâtiments scolaires de ma commune, des mesures ont récemment révélé des niveaux élevés de naphtalène.

Destinataire

- Grand Conseil